

12 NOVEMBRE 1914

109

72

E 27, Archiv-Nr. 14044/1

*Le Président du Comité international de la Croix-Rouge, G. Ador,
au Chef du Département politique, A. Hoffmann*

L

Genève, 12 novembre 1914¹

La question de l'échange des prisonniers de guerre grièvement blessés, incapables de reprendre du service, nous préoccupe et préoccupe beaucoup de familles qui se sont adressées à nous.

Nous nous sommes adressées à ce sujet aux Comités centraux de [la?] ² Croix-Rouge de Berlin et de Bordeaux, sans avoir obtenu de réponse positive. Si la Suisse, qui a pris la généreuse initiative d'organiser le rapatriement des civils non mobilisables,³ voulait encore tenter d'obtenir des gouvernements intéressés l'autorisation de rapatrier en nombre égal cette catégorie de blessés, reconnus définitivement impropres au service, elle rendrait un nouveau et signalé service à la cause humanitaire et aux pays belligérants, qui n'ont aucun intérêt à conserver chez eux ce genre de blessés. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire connaître vos vues à cet égard.

1. Le document n'est pas daté. Nous donnons la date du timbre d'entrée du DPF.

2. Document déchiré. Mot reconstitué.

3. Cf. n° 51.

